Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260902-DEL20260902_60-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
27 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12 + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six,
Le premier du mois de juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, ~~BOCHER Emilie~~, HERNOT Hervé, ~~GOAZIOU Fabienne~~, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, ~~MADEC Myriam~~, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : BOCHER Emilie (pouvoir à Claude LE MÉHAUTÉ), GOAZIOU Fabienne (pouvoir à Maëlig TAISSET), MADEC Myriam (pouvoir à Hervé HERNOT)

Secrétaire de séance : HERNOT Hervé

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Equipements sportifs - mise à disposition des équipements de football - saison 2026/2027

Hervé Hernot, adjoint, fait savoir au Conseil que le club de football de « la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise » demande la possibilité d'utiliser le terrain de football et les vestiaires-douches de Pléguien pour la saison 2026/2027. Pour rappel ce club accueille de nombreux licenciés résidants sur la commune. M Hernot précise que le club de « l'Athletic Club Pléguinais » est en sommeil pour 3 ans.

Il est proposé à l'assemblée de reconduire la mise à disposition des équipements communaux pour la nouvelle saison avec la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise et de formaliser cette mise à disposition par une convention qui en précisera toutes les modalités.

Il appartient au conseil de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET un avis favorable à la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires-douches au club de football de « la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise » pour la saison 2026/2027 ;**
- **AUTORISE la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition correspondante et toute pièce afférente à ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Hervé HERNOT
Secrétaire de séance